

de l'affranchissement acquitté, et même au cas où l'affranchissement ferait complètement défaut. En pareil cas, les lettres sont taxées à l'arrivée.

Jé vous rappelle, à cette occasion, que ceux de nos Etablissements d'outre-mer qui ne sont pas reliés à la métropole par des paquebots français, sont : le Gabon, la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte et l'Océanie.

Il importe que la présente instruction reçoive toute la publicité possible.

Vous voudrez bien me rendre compte des mesures que vous aurez prises à cet effet.

Recevez, etc.

Pour le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies :

*Le Contre-Amiral sous-secrétaire d'État,*

Signé : A. ROUSSIN.

---

N° 562. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet du médecin de garde à l'hôpital de Papeete.

(4<sup>e</sup> Direction, 4<sup>e</sup> bureau.)

Paris, le 17 août 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par lettre du 31 mai dernier, votre prédécesseur m'a accusé réception de ma dépêche du 22 février 1877 prescrivant de rétablir à l'hôpital de Papeete le service de médecin de garde. Il ajoutait, toutefois, qu'il avait cru devoir en ajourner l'exécution jusqu'à la réception des instructions spéciales demandées par lettre du 25 mai, n° 289.

Je regrette que mes prescriptions n'aient pas été immédiatement suivies d'effet.

Je ne crois pas, tout d'abord, qu'il soit utile de suivre l'administration dans le détail de tous les services énumérés, car j'ai lieu de penser qu'ils ne sont pas tous également absorbants. J'estime, comme vous, qu'il ne serait pas possible d'astreindre, pendant deux ans, le médecin de 2<sup>e</sup> classe à une séquestration continuelle ; il y a là une question de pratique et de mesure dont la solution vous sera facile avec le concours du chef du service de santé. Ce dernier devra, à cet effet, s'inspirer de la situation faite aux prévôts et aux médecins résidant des hôpitaux maritimes de France. Dans ces hôpitaux, les officiers dont il s'agit peuvent s'éloigner de l'hôpital dans un certain rayon en faisant connaître le lieu où ils se rendent et sans cesser pour cela d'être responsables de tous les